



---

*Nom d'usage* : PARACHKEVOVA-RACINE    *Prénom* : Irina

*Corps* : Professeur

*Grade* : Classe exceptionnelle

*Discipline/section* : Droit privé et sciences criminelles (01)

*NUMEN* : 23S0528591DOF

*Laboratoire* : GREDEG – UMR 7321 CNRS

---

### TITRES UNIVERSITAIRES

2011, Concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles (concours externe).

2010, Habilitation à Diriger des Recherches en Droit, Université Nice Sophia Antipolis.

2004, Doctorat en droit privé et sciences criminelles (mention très honorable, félicitations unanimes).

Sujet de thèse : « Pouvoir et financement dans la société anonyme cotée », sous la direction du professeur Jean-Pierre GASTAUD.

1997-1998, Diplôme d'Études Approfondies en Droit privé de l'Entreprise, mention Bien.

### CARRIÈRE ET CURSUS

#### RÉSUMÉ DU PARCOURS UNIVERSITAIRE

Depuis septembre 2013, Professeur à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Sciences politiques.

Depuis septembre 2017, Professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe.

2011-2013, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

2011, Concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles (concours externe).

2010, Habilitation à Diriger des Recherches en Droit, Université Nice Sophia Antipolis.

2005, Recrutement en tant que maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Nice Sophia Antipolis.

2004, Qualification aux fonctions de Maître de conférences par le CNU, Section 01.

2004, Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Université Nice Sophia Antipolis.

#### FONCTIONS À L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Depuis septembre 2013, Professeur à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science Politique.

2005-2011, Maître de Conférences à l'Université Nice Sophia Antipolis.

2003-2005, Attachée d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Université Nice Sophia Antipolis.

1999-2003, Chargée de travaux dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis.

#### FONCTIONS EN DEHORS DE L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Depuis 2009, Directrice de formation du diplôme délocalisé « Juriste d'affaires », Université Mundiapolis, Casablanca, Maroc.

2018, Enseignant-chercheur invité, École Nationale de la Magistrature.

2017, Enseignant-chercheur invité, Filière Francophone de Droit de l'Université Libanaise.

2011-2013, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

---

## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS

---

Depuis 2008, codirection du Master 2 « Juriste d'affaires » (faisant partie de la Mention « Droit des affaires ») à l'Université Côte d'Azur.

Depuis 2011, codirection de la Mention « Droit des affaires » (regroupant sept parcours de Master 2) à l'Université Côte d'Azur.

Depuis 2013, codirection du projet structurant « Sources et méthodologie du droit économique (SMDE) du laboratoire GREDEG, Université Côte d'Azur.

Depuis 2013, coresponsable scientifique de la rubrique « Restructuration des sociétés en difficulté » de la revue Bulletin Joly Sociétés.

Depuis 2013, codirectrice scientifique de l'ouvrage Lamy Droit du Financement.

2015-2020, membre du Conseil de Gestion de l'UFR Droit de l'Université Nice Sophia Antipolis, devenu Comité de Pilotage de l'EUR Lex@Société de l'Université Côte d'Azur.

2017-2019, membre du Conseil Académique de l'Université Côte d'Azur

2017-2019, directrice principale (à 80 %) du programme de recherche « Droit et Objets Connectés », Académie 5, IDEX Côte d'Azur, Université Côte d'Azur.

Depuis 2017, vice-présidente du Conseil d'administration de l'Association Internationale de Droit Économique (AIDE).

2019, présidence du comité d'évaluation HCERES du Centre de Droit des affaires (CDA) de l'Université Toulouse 1 Capitole - UT1.

Depuis 2021, membre associé du projet de recherche de la Mission Droit et Justice « La transition écologique du droit économique ».

---

## LISTE DES PUBLICATIONS

---

- *Articles dans des revues internationales à comité de lecture*

1. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, « L'entreprise vigilante : promesses et perspectives », Actes de colloque, à paraître *RIDE* (16 pp.)
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Le conseil d'administration », in I. Tchotourian (dir.), Association francophone pour le savoir, *Le droit de l'entreprise est-il à la hauteur des enjeux sociétaux du 21e siècle ? Approche transatlantique critique et comparative*, Actes de colloque, à paraître dans la revue *Lex Electronica* (10 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, « Éthique environnementale et droit des sociétés », in J. Bardy, L. Godefroy (dir.), *Éthique et Droit économique*, Actes de colloque, *RIDE* 2021/3, p. 55 (16 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, « Pourquoi la gouvernance d'entreprise soutenable est-elle inévitable ? », in A.-S. Epstein, G. Leray (dir.), *La gouvernance d'entreprise soutenable*, Actes de colloque, *RIDE* 2021/2, p. 129 (18 pp.).
5. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova** (dir.), « Droit économique et droit de l'entreprise en difficulté - Vers un droit négocié de l'entreprise en difficulté », Actes de colloque, *RIDE*, Les Dossiers de la RIDE - 2012, Dossier n° 5 (avant-propos 4 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
6. **I. Parachkévova**, « La rémunération des dirigeants des sociétés cotées : de la morale à la réforme », *RIDE* 2010/2, p. 241 (19 pp.).
7. **I. Parachkévova**, « Le droit bulgare des contrats à l'épreuve de l'harmonisation européenne », *RIDC* 2009/1, p. 147 (30 pp.).

- *Articles dans des revues nationales à comité de lecture*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Les résolutions climatiques ou les prémices d'un dialogue actionnarial pensé pour l'entreprise durable », *Bulletin Joly Sociétés* sept. 2023, n° 202g2 (12 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Mise en place de la vigilance en droit des sociétés », Actes de colloque, *JCP E*, n° 31-35, 03 août 2023, 1239 (9 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, “How to reconcile profitable investment and sustainable investment?”, in R. Ferretti (dir.), AEDBF, *L'évolution de la régulation bancaire et financière sous l'effet des règles de protection de la clientèle*, Actes de colloque, *Revue Banque & Droit*, 2023, HS, p. 47 (5 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, « La place de la transformation écologique dans le cadre normatif du droit des sociétés », in M.-A. Chardeaux (dir.), *L'écologisation des techniques juridiques du droit de l'entreprise*, Actes de colloque, publié à part, dans un dossier « Le renforcement normatif de la RSE », *Revue Lamy Droit des affaires*, févr. 2023, suppl. n° 189, p. 32 (10 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, « De la vigilance à la nonchalance... », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* juin 2022, p. 1, n° 201c6 (1 p.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, « Les incidences de la loi *Climat et Résilience* en droit des sociétés », *Bull. Joly Sociétés* déc. 2021, n° 200o7, p. 53 (12 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, « Les conventions réglementées dans les groupes de sociétés : appel à une réforme », *Rev. Sociétés* 2021, p. 487 (15 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, « La loi PACTE et l'interprétation du droit des sociétés », Éditorial, *Bull. Joly Sociétés* 2020, p. 1, n° 121g4 (2 pp.).
9. **I. Parachkévova-Racine**, « Intérêt de groupe, où es-tu ? », Éditorial, *Bull. Joly Sociétés* 2019, p. 1, n° 119t0 (2 pp.).
10. **I. Parachkévova-Racine**, « Retour sur les écueils de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif », *Bull. Joly Sociétés* 2018, p. 600, n° 119a0 (13 pp.).
11. **I. Parachkévova-Racine (dir.)**, « Les conventions passées entre la société et ses administrateurs et actionnaires », Dossier (co-rédaction et coordination, 104 pp.), *Actes pratiques et Ingénierie sociétair*e, LexisNexis, n° 162, nov.-déc. 2018, p. 4 s. (coécrit à hauteur de 58 pp.).
12. **I. Parachkévova**, « Loi de 1966 et Gouvernance », in I. Grossi et B. Brignon (dir.), *Les 50 ans de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales*, Actes de colloque, *Revue Droit des sociétés*, février 2017, p. 13 (20 pp.).
13. **I. Parachkévova**, « Les obligations des investisseurs institutionnels et gestionnaires d'actifs », in *Réflexions collectives sur la nouvelle directive « droits des actionnaires » du 17 mai 2017*, Dossier, *Rev. Sociétés* 2017, p. 686 (6 pp.).
14. **I. Parachkévova**, « D'un reporting l'autre : où va l'entreprise ? », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2017, p. 585, n° 116w0 (2 pp.).
15. **I. Parachkévova (dir.)**, « La responsabilité dans les groupes de sociétés », Dossier scientifique, *Actes pratiques et Ingénierie sociétair*e, LexisNexis, n°153, mai-juin 2017, p. 4 (55 pp. : introduction 7 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
16. **I. Parachkévova**, « L'intérêt indirect dans les conventions réglementées », *Bulletin Joly Sociétés* 2016, p. 450, n° 115e8 (19 pp.).
17. **I. Parachkévova**, « L'indésirable réforme du droit des sociétés », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2016, p. 189, n° 114u9 (2 pp.).
18. **I. Parachkévova**, « L'augmentation de capital forcée dans la loi Macron », *Bulletin Joly Sociétés* 2015, p. 529, n° 114d3 (10 pp.).
19. **I. Parachkévova**, « Les obligations des fonds d'investissement au sein des sociétés cotées », *Rev. Sociétés* 2015, p. 75 (25 pp.).

20. **I. Parachkévova** (dir.), « Les promesses de vente de titres », Dossier scientifique, *Actes pratiques et Ingénierie sociétair*e, LexisNexis, n° 139, janv.-févr. 2015, p. 4 (27 pp., introduction 3 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
21. **I. Parachkévova**, « L'associé responsable », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2015, p. 165, n° 113h3 (2 pp.).
22. **I. Parachkévova**, « Les dispositions relatives aux conventions réglementées dans l'ordonnance du 31 juillet 2014 : en attendant la prochaine réforme », *Bulletin Joly Sociétés* 2014, p. 481, n° 112s0 (9 pp.).
23. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, « Les apports de la loi Florange au droit des sociétés », *Bulletin Joly Sociétés* 2014, p. 614, n°111w9 (11 pp., coécrit à hauteur de 6 pp.).
24. **I. Parachkévova**, « L'évaluation des droits sociaux par l'expert de l'article 1843-4 du Code civil : d'une controverse, l'autre », Éditorial, *Bulletin Joly Sociétés* 2013, p. 529, n° 110j7 (2 pp.).
25. **I. Parachkévova**, « La rétroactivité des sanctions en droit des sociétés », in S. Schiller (dir.), *Aspects de la rétroactivité en droit des Affaires et en droit fiscal, en l'honneur du Professeur Jean Pierre Gastaud*, Actes de colloque, *JCP E* 2013, n° 38 (7 pp.).
26. **I. Parachkévova** (dir.), « Droit des sociétés et responsabilité civile : perspectives et évolutions récentes », Dossier scientifique, *Actes pratiques et Ingénierie sociétair*e, LexisNexis, n° 127, janvier-février 2013, p. 3 à 24 (20 pp., introduction 3 pp., conception et direction scientifique de la recherche).
27. **I. Parachkévova**, « Rester associé, un aléa à cerner », in « Les aléas sociaux » (dossier), *Actes pratiques et Ingénierie sociétair*e, LexisNexis, n° 132, nov.-déc. 2013, p. 24 (17 pp.).
28. **I. Parachkévova**, « Le devoir d'alerte dans la distribution du crédit », in Ph. Neau-Leduc (dir.), *La régulation responsable*, Actes de colloque, *Revue de droit bancaire et financier*, n° 1, janvier 2013, Dossier 9 (16 pp.).
29. **I. Parachkévova**, « 1807-2007 : A la recherche d'un droit commun des sociétés commerciales », in « Dossier bicentenaire du Code de commerce », *Journal des sociétés*, Février 2007, n° 40, p. 46 (7 pp.).
30. **I. Parachkévova**, « La nouvelle responsabilité des dirigeants sociaux dans les procédures collectives : révolution ou évolution ? », *Les Petites Affiches*, 19 décembre 2006, n° 252, p. 4 (16 pp.).

- **Ouvrages individuels et direction d'ouvrages collectifs**

1. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova-Racine**, M. Teller, *Droit des affaires*, Manuel, Dalloz, coll. Séquences, 2022, 476 pp. (coécrit à hauteur de 160 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, Th. Marteu (dir.), *Droit et objets connectés/The law and connected objects*, préface G. Lewkowicz, Ouvrage collectif bilingue (français et anglais) issu d'un projet de recherche, Larcier, coll. Création Information Communication, 2020, 277 pp. (coécrit à hauteur de 55 pp.).
3. **I. Parachkévova**, M. Teller (dir.), *Quelles régulations pour l'économie collaborative ? Un défi pour le droit économique*, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2017 (202 pp.).
4. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, *Termes de droit des affaires*, Gualino éditeur, 2006, 224 pp. (coécrit à hauteur de 112 pp.).
5. **I. Parachkévova**, *Le pouvoir de l'investisseur professionnel dans la société cotée*, LGDJ 2005, Coll. Droit et Économie (240 pp.).
6. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, *Annales corrigées, Droit des affaires et Droit*

commercial, Gualino éditeur, coll. AnnaDroit, 1<sup>ère</sup> édition 2002 ; Réédition et refonte : 2003, 2004, 2006 et 2007 (240 pp., coécrit à hauteur de 120 pp.).

• *Chapitres d'ouvrages*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Postface », in I. Tchotourian, *L'entreprise à mission au Québec, Critique du projet de loi n° 797 à l'aune de l'affaire Danone*, Wilson & Lafleur, à paraître (6 pp.)
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Mise en perspective sur le code civil enrichi par la doctrine », in G. Cerqueira (dir.), *Le code civil enrichi. Méthodes contemporaines d'interprétation législative hors litige*, Actes de colloque, Société de Législation Comparée, à paraître (2 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, J.-B. Racine, « Quelle boussole pour les acteurs de l'entreprise face aux vents contraires ? », in *Cheminer avec Mireille Delmas-Marty. Mélanges ouverts en l'honneur de Mireille Delmas-Marty*, Mare & Martin, 2022, p. 637 (7 pp., coécrit à hauteur de 5 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, « La société face aux réalités de l'entreprise responsable : quel avenir pour la transition écologique ? », in A.-S. Epstein, M. Nioche (dir.), *Le droit économique, levier de la transition écologique ?*, Actes de colloque, Bruylant, 2022, p. 89 (28 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, « L'entreprise », in J.-B. Racine (dir.), *Le droit économique au 21<sup>ème</sup> siècle : notions et enjeux*, Ouvrage collectif, LGDJ, coll. Droit et Économie, 2020, p. 275 (25 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, « Le conseil d'administration de demain », in *Mélanges en l'honneur d'Alain Couret. Un juriste pluriel*, Ouvrage collectif, éd. Francis Lefebvre-Dalloz, 2020, p. 343 (9 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, « Les dynamiques contemporaines du droit économique à la recherche de sens : quel avenir ? », in J.-S. Bergé et G. C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation*, Actes de colloque, Larcier, coll. Droit, Économie, International, 2020, p. 73 (9 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, « Introduction » (6 pp.), « La qualification juridique brouillée par les objets connectés » (15 pp.), « Le paradigme d'un droit et d'un régime propres aux objets connectés » (12 pp.), in I. Parachkévova-Racine, J.-B. Racine, Th. Marteu (dir.), *Droit et objets connectés*, préface G. Lewkowicz, Ouvrage bilingue (français et anglais), Larcier, coll. Création Information Communication, 2020.
9. S. Gerry-Vernières, K. Martin-Chenut, **I. Parachkévova-Racine**, « La responsabilité sociale de l'entreprise », in D. Fenouillet (dir.), *Flexibles notions. La responsabilité civile*, Ouvrage collectif, Actes de cycle de séminaires, Éditions Panthéon-Assas, 2020, p. 299 (20 pp., coécrit à hauteur de 7 pp.).
10. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova-Racine**, Marina Teller « Les femmes en droit des affaires », in *Mélanges en l'honneur de Jacques Mestre*, Ouvrage collectif, LGDJ-Lextenso 2019, p. 649 (12 pp., coécrit à hauteur de 8 pp.).
11. **I. Parachkévova-Racine**, « Le non-renvoi des QPC en droit des affaires », in N. Droin et A. Fautré-Robin (dir.), *Le non-renvoi des QPC*, Actes de colloque, Institut Universitaire Varenne-LGDJ, Coll. Colloques & Essais, 2018, p. 103 (12 pp.).
12. **I. Parachkévova-Racine**, « Clauses de stage » et « Clauses léonines », in F. Buy, M. Lamoureux, J. Mestre, J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Ouvrage collectif, LGDJ, 2018, 2<sup>ème</sup> éd., pp. 795 et 885 (11 pp.).
13. **I. Parachkévova-Racine**, « Contrat de société » et « Économie collaborative », in F. Collart Dutilleul, V. Pironon, A. Van Lang (dir.), *Dictionnaire des transitions*

*écologiques*, Ouvrage collectif, Institut Universitaire Varenne, 2018, pp. 248 et 350 (10 pp.).

14. **I. Parachkévova**, M. Teller, « Introduction », in I. Parachkévova, M. Teller (dir.), *Quelles régulations pour l'économie collaborative ? Un défi pour le droit économique*, Actes de colloque, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2017, p. 3 (9 pp.).
15. **I. Parachkévova**, J.-B. Racine, M. Teller, « La doctrine juridique humaniste », in *Liber amicorum. Mélanges en l'honneur de François Collart Dutilleul*, Dalloz, 2017, p. 589 (18 pp., coécrit à hauteur de 7 pp.).
16. **I. Parachkévova**, « La complexification des procédures collectives par le droit des sociétés », in A. Cerati-Gauthier, V. Perruchot-Triboulet (dir.), *Les procédures collectives complexes*, Actes de colloque, Joly éditions, coll. Pratique des affaires, 2017, p. 243 (9 pp.).
17. **I. Parachkévova**, « Le financement alternatif par l'utilisation des fonds », in J.-M. Moulin (dir.), *Droit de la finance alternative*, Larcier-Bruylant, 2017, p. 107 (32 pp.).
18. **I. Parachkévova**, « Les SCI et le droit des régimes matrimoniaux », in V. Egéa (dir.), *1965 - 1985 - 2015. Cinquante ans de droit des régimes matrimoniaux. Bilan et perspectives*, Actes de colloque, PUAM, 2017, p. 95 (10 pp.).
19. **I. Parachkévova**, « La protection à travers le choix de la structure sociétaire », in N. Borga (dir.), *La protection du dirigeant social*, Actes de colloque, LGDJ, 2016, Coll. Grands colloques, p. 9 (9 pp.).
20. **I. Parachkévova**, M. Teller, « L'Ubérisation du droit », in M. Dalloz (dir.), *Variations juridiques et sociologiques. Regards experts sur de grandes mutations du Droit*, L'Harmattan 2016, p. 105 (15 pp., coécrit à hauteur de 10 pp.).
21. **I. Parachkévova**, « Les études de droit à l'épreuve des réalités économiques », in J.-J. Sueur et S. Farhi (dir.), *Pratique(s) et enseignement du droit*, Actes de colloque, LGDG-Lextenso, 2016, p. 101 (16 pp.).
22. **I. Parachkévova**, A. Sakho, « Propriété formelle et propriété substantielle en droit des sociétés et des groupes », in L. Boy (dir.), *Les déséquilibres économiques et le Droit économique*, Actes de colloque, Larcier, 2015, p. 125 (12 pp., coécrit à hauteur de 7 pp.).
23. **I. Parachkévova**, « Le gouvernement d'entreprise après la crise financière en France », in *Crisi dei mercati finanziari e corporate governance : poteri dei soci et tutela del risparmio (a cura di Raffaele Lener)*, Actes de Colloque, Saggi di Minerva Bancaria, 2014, p. 25 (16 pp.).
24. **I. Parachkévova**, « Droit des sociétés et responsabilité civile », in Y. Strickler (dir.), *Variations juridiques et politiques. Clefs pour la compréhension du monde contemporain*, L'Harmattan 2013, p. 223 (10 pp.).
25. **I. Parachkévova**, M. Teller, « Légitimité et utilités de la spéculation », in F. Collart Dutilleul et E. Le Dolley (dir.), *Droit, Économie et Marchés des matières premières agricoles*, Actes de colloque, LGDJ/Lextenso, 2013, p. 33 (16 pp., coécrit à hauteur de 11 pp.).
26. **I. Parachkévova**, M. Teller, « Spéculation » (3 pp.), « Instruments financiers » (1 p.) et « Matières premières agricoles » (1 p.), in F. Collart Dutilleul (dir.), *Dictionnaire juridique de la sécurité alimentaire dans le monde*, Larcier, 2013.
27. **I. Parachkévova** et CREDECO, « Introduction au droit économique de l'environnement », in *Mélanges Gilles J. Martin*, éd. Frison-Roche 2013, p. 15 (22 pp., coécrit à hauteur de 2 pp.).
28. E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, « Libres propos autour de l'enseignement du droit à l'université », in *Mélanges Gilles J. Martin*, éd. Frison-Roche, 2013, p. 605 (10 pp., coécrit à hauteur de 5 pp.).

29. **I. Parachkévova**, « L’empreinte du droit de la consommation sur le droit des sociétés cotées, in A. Couret et C. Malecki (dir.), *Les défis actuels du droit financier*, Joly éditions, 2010, p. 54 (21 pp.).
30. S. Hébert, E. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, « Commentaire du chapitre 9 et de la section 3 du chapitre 10 du projet de révision des Principes du droit européen du contrat », in *Principes contractuels communs, Projet de cadre commun de référence*, Société de législation comparée, 2008 (10 pp.).

- *Fascicules*

1. **I. Parachkévova-Racine**, *Conventions entre les administrateurs et la société*, création en 2018, Juris-Classeur Sociétés Traité, 2018, Fasc. 130-50 (129 pp.). Refonte en 2022.
2. **I. Parachkévova-Racine**, *Activisme actionnarial et engagement à long terme de l’actionnaire*, création en 2020, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021 (10 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, *Évaluation des droits sociaux*, création en 2017, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (66 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, *Restructuration des sociétés en difficulté*, création en 2017, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (70 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, *Actions et parts sociales*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (94 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, *Dispositions statutaires tendant au verrouillage de la société*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (51 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, *Prêts subordonnés*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (62 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, *Société Holding*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (33 pp.).
9. **I. Parachkévova-Racine**, *Statuts juridiques et fiscaux proposés aux activités de capital-investissement*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (37 pp.).
10. **I. Parachkévova-Racine**, *Structuration par démembrement de propriété*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (12 pp.).
11. **I. Parachkévova-Racine**, *Titres de créances négociables. Dispositions communes*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (37 pp.).
12. **I. Parachkévova-Racine**, *Titres négociables à court terme*, mise à jour annuelle, Lamy Droit du financement, éditions 2023, 2022, 2021, 2020, 2019, 2018, 2017, 2016, 2015, 2014 et 2013 (30 pp.).
13. Mouial Bassilana, **I. Parachkévova**, *Objet social*, création en 2008 et mise à jour annuelle jusqu’à 2017, Juridictionnaire Joly Sociétés (65 pp.).

- *Chroniques*

Depuis 2014, participation à la chronique annuelle de droit privé et droit économique de l'environnement de la *Revue Juridique de l'Environnement* (5 pp. en moyenne).

- *Notes d'arrêt*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Conventions règlementées soustraites au contrôle : seule l'action *ut singuli* peut être exercée par un actionnaire agissant en indemnisation du préjudice social », note sous Cour d'appel de Paris, 9 nov. 2021, *Rev. sociétés* 2022, p. 352 (7 pp.).
2. **I. Parachkévova-Racine**, « La perte d'investissement provoquée par l'insincérité des comptes est un préjudice personnel », note sous Cass. com., 2 févr. 2022, *Bull. Joly Sociétés* avr. 2022, p. 44, n° 200w6 (5 pp.).
3. **I. Parachkévova-Racine**, « Retour sur le préjudice personnel de l'associé agissant à l'encontre du dirigeant », note sous Cass. com., 2 juin 2021, *Bull. Joly Sociétés* sept. 2021, p. 47, n° 200i0 (5 pp.).
4. **I. Parachkévova-Racine**, « L'action *ut singuli* face au monopole du commissaire à l'exécution du plan », note sous Cass. com., 12 nov. 2020, *Bull. Joly Sociétés* janv. 2021, p. 49, n° 121p4 (5 pp.).
5. **I. Parachkévova-Racine**, « La détection des risques de défaillance en temps de Covid-19 : réhabilitons l'alerte ! », obs. sous Ord. n° 2020-596, 20 mai 2020, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2020, p. 2 (2 pp.).
6. **I. Parachkévova-Racine**, « Plan de cession de titres : l'enjeu de l'opposabilité des clauses conventionnelles d'inaliénabilité », note sous Cass. com., 5 févr. 2020, *Bull. Joly Sociétés* mars 2020, n° 120q8, p. 26 (5 pp.).
7. **I. Parachkévova-Racine**, « Retour en force de l'intérêt indirect dans les conventions règlementées », note sous Cass. com., 16 mai 2018, *Bull. Joly Sociétés* 2018, p. 495, n° 118w3 (5 pp.).
8. **I. Parachkévova-Racine**, « La modification du plan de sauvegarde face à l'intérêt de groupe », note sous CA Paris, 28 nov. 2017, *Bull. Joly Sociétés* 2018, p. 220, n° 118j8 (4 pp.).
9. **I. Parachkévova-Racine**, « Compte courant d'associé bloqué, intérêts échus pendant la période d'observation et déclaration de créance : mode d'emploi », obs. sous Cass. com., 27 sept. 2017, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2018, p. 4 (1 p.).
10. **I. Parachkévova-Racine**, « Conversion de la sauvegarde de la filiale en liquidation : l'autonomie patrimoniale prime toujours », obs. sous Cass. com., 15 nov. 2017, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2018, p. 5 (1 p.).
11. **I. Parachkévova**, « L'interposition de personnes dans la reprise d'une entreprise en difficulté », note sous Cass. com., 8 mars 2017, *Bull. Joly Sociétés* 2017, p. 400, n° 116k7 (4 pp.).
12. **I. Parachkévova**, « Dirigeants repreneurs par personnes interposées : vous ne passerez pas ! », obs. sous Cass. com., 8 mars 2017, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2017, p. 4 (1 p.).
13. **I. Parachkévova**, « SNC : le liquidateur judiciaire peut agir en contribution aux pertes sociales », obs. sous Cass. com., 27 sept. 2016, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2016, p. 5 (1 p.).
14. **I. Parachkévova**, « Le président du directoire révoqué mais rémunéré : petite leçon de rigueur », note sous CA Paris, 26 mai 2016, *Bull. Joly Sociétés* 2016, p. 654, n° 115r7 (7 pp.).



15. **I. Parachkévova**, « L'impossible révocation des dirigeants de la société dissoute », obs. sous Cass. com., 27 sept. 2016, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2016, p. 4 (1 p.).
16. **I. Parachkévova**, « Cession forcée des droits sociaux des dirigeants : l'introuvable date de la perte de la qualité d'associé », obs. sous Cass. com., 26 janv. 2016, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2016, p. 2 (1 p.).
17. **I. Parachkévova**, « L'indemnité pour déclaration de la créance n'aggrave pas la situation du débiteur », obs. sous Cass. com., 8 sept. 2015, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2016, p. 2 (1 p.).
18. **I. Parachkévova**, « Le recours à l'article 1843-4 du Code civil prévu par un pacte d'actionnaires : comment faire du neuf avec du vieux », note sous Cass. com., 29 sept. 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2016, p. 81, n° 114p7 (5 pp.).
19. **I. Parachkévova**, « Action en concurrence déloyale exercée par une société en liquidation judiciaire : retour à la distinction entre préjudice collectif et préjudice personnel », note sous Cass. com., 29 sept. 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 661, n° 114h3 (6 pp.).
20. **I. Parachkévova**, « La perte de la qualité d'associé en liquidation judiciaire ne peut être antérieure au remboursement de la valeur de ses droits sociaux », note sous Cass. com., 5 mai 2015, *Act. proc. coll.* 2015, comm. n° 165 (3 pp.).
21. **I. Parachkévova**, « Immeuble acquis avant la transformation d'une SCI en SARL : absence d'évaluation et pouvoir du liquidateur de vendre », obs. sous Cass. com., 27 mai 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2015, p. 3 (1 p.).
22. **I. Parachkévova**, « Responsabilité pour insuffisance d'actif : la création d'une société sous-capitalisée n'est pas une faute de gestion », note sous Cass. com., 10 mars 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 244, n° 113m1 (5 pp.).
23. **I. Parachkévova**, « Le loueur du fonds de commerce non radié du RCS : particulier surendetté ou entreprise en difficulté ? », obs. sous Cass. com., 17 févr. 2015, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2015, p. 3 (1 p.).
24. **I. Parachkévova**, « Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif et dissolution de la société : qui peut agir en recouvrement de créance ? », note sous Cass. com., 13 janv. 2015, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 145, n° 113d7 (6 pp.).
25. **I. Parachkévova**, « L'abus de minorité, le mandataire ad hoc et l'administrateur judiciaire : quelle place pour le secret professionnel et l'expertise in futurum ? », note sous Cass. com., 18 nov. 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2015, p. 93, n° 113a2 (4 pp.).
26. **I. Parachkévova**, « Suite et fin : l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif est bien conforme à la Constitution », note sous Cons. Const., 26 sept. 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2014, p. 444, n° 112r4 (5 pp.).
27. **I. Parachkévova**, « L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif est-elle contraire à la Constitution ? », note sous Cass. com., 27 juin 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2014, p. 404, n° 112m (6 pp.).
28. **I. Parachkévova**, « L'action en remboursement du compte courant d'associé n'est pas un « droit propre » de l'associé dessaisi », obs. sous Cass. com., 23 sept. 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2014, p. 2 (1 p.).
29. **I. Parachkévova**, « Restitution des dividendes des parts cédées par le débiteur : l'inopposabilité frappe encore... », obs. sous Cass. com., 16 sept. 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2014, p. 2 (1 p.).
30. **I. Parachkévova**, « La responsabilité civile du dirigeant au secours de la filiale en difficulté », obs. sous Cass. com., 27 mai 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2014, p. 5 (1 p.).
31. **I. Parachkévova**, « Rejet du plan reposant sur l'engagement d'un associé trop endetté »,

- obs. sous Cass. com., 18 mars 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2014, p. 4 (1 p.).
32. **I. Parachkévova**, « Monopole du liquidateur pour agir dans l'intérêt des créanciers : l'introuvable préjudice personnel de l'associé ? », note sous Cass. com., 28 janv. 2014, *Bull. Joly Sociétés* 2014, p. 261, n° 111r9 (6 pp.).
  33. **I. Parachkévova**, « Interdiction de gérer pour défaut de dépôt de bilan », obs. sous Cass. com., 14 janv. 2014, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2014, p. 4 (1 p.).
  34. **I. Parachkévova**, « L'associé en nom peut bénéficier d'une procédure collective », obs. sous Cass. 2° civ., 5 déc. 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2014, p. 2 (1 p.).
  35. **I. Parachkévova**, « Le créancier contrôleur peut agir en extension d'une procédure collective...mais risque de ne pas l'obtenir », note sous CA Paris, P. 5, ch. 8, 1<sup>er</sup> oct. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110y5 (5 pp.).
  36. **I. Parachkévova**, « SAS : confirmation de l'absence d'obligation de non-concurrence à la charge de l'associé », note sous Cass. com., 10 sept. 2013, *Lamy Droit des affaires*, nov. 2013, n° 87 (7 pp.).
  37. **I. Parachkévova**, « Extension à une entreprise exerçant une profession libérale réglementée : l'ordre professionnel doit être entendu », obs. sous Cass. com., 5 nov. 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 11, 2013, p. 3 (1 p.).
  38. **I. Parachkévova**, « Extension de procédure collective et EURL : le triste sort des entreprises familiales », note sous Cass. com., 2 juill. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110p1 (4 pp.).
  39. **I. Parachkévova**, « Le créancier nommé contrôleur peut agir en extension d'une procédure collective », note sous Cass., avis, 3 juin 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110f6 (5 pp.).
  40. **I. Parachkévova**, « QPC et injonction de publication des comptes : la prévention-détection à nouveau validée », obs. sous Cass. com., 3 sept. 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2013, p. 2 (1 p.).
  41. **I. Parachkévova**, « Formalisme de la cession forcée des parts du dirigeant : quand l'esprit l'emporte sur la lettre... », note sous Cass. com., 22 mai 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, n° 110c0 (4 pp.).
  42. **I. Parachkévova**, « Expertise de gestion sur une opération antérieure à la cessation des paiements : l'associé a intérêt pour agir », note sous T. com. Nantes, 23 avr. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, p. 428, n° 194 (4 pp.).
  43. **I. Parachkévova**, « Défaut de perception des loyers et confusion des patrimoines : une équation incertaine », obs. sous Cass. com., 26 mars 2013, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2013, p. 5 (1 p.).
  44. **I. Parachkévova**, « L'injonction de déposer les comptes annuels dans le cadre de la prévention-détection est conforme à la Constitution (pour l'instant...) », note sous Cass. com., 15 janv. 2013, *Bull. Joly Sociétés* 2013, p. 270, n° 116 (4 pp.).
  45. **I. Parachkévova**, « Refus de l'expertise de gestion sur une augmentation de capital : entre droit des sociétés et droit des entreprises en difficulté », note sous Cass. com., 25 septembre 2012, *Bull. Joly Sociétés* 2013, p. 48, n° 20 (5 pp.).
  46. **I. Parachkévova**, « Refus de l'extension de la liquidation judiciaire ouverte à l'occasion de la résolution du plan de redressement », obs. sous Cass. com., 16 oct. 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 11, 2012, p. 3 (1 p.).
  47. **I. Parachkévova**, « Précisions sur la responsabilité de la banque du fait du crédit consenti », obs. sous Cass. com., 19 juin 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2012, p. 4 (1 p.).

48. **I. Parachkévova**, « Confusion des patrimoines fondée sur l'anormalité des relations financières : des précisions sur la sous-facturation et sa preuve », note sous Cass. com., 5 juin 2012, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 644, n° 355 (4 pp.).
49. **I. Parachkévova**, « Convocation des dirigeants : l'obligation demeure pour les instances en cours », obs. sous Cass. com., 22 mai 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2012, p. 4 (1 p.).
50. **I. Parachkévova**, « Réunion à l'actif du débiteur des biens du conjoint : droit transitoire, proportionnalité et conventionalité », note sous Cass. com., 11 avr. 2012, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 497, n° 266 (4 pp.)
51. **I. Parachkévova**, « Déclaration de créance par un indivisaire : un pour tous... », obs. sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 14 mars 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2012, p. 2 (1 p.).
52. **I. Parachkévova**, « Interdiction de la clause de déchéance du terme fondée sur la cessation des paiements », obs. sous Cass. com., 21 févr. 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2012, p. 4 (1 p.).
53. **I. Parachkévova**, « Domaine de compétence du tribunal de la procédure collective », obs. sous Cass. com., 7 févr. 2012, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2012, p. 6 (1 p.).
54. **I. Parachkévova**, « Engagement d'apport en compte courant d'associé : lettre d'intention ou cautionnement ? », note sous Cass. com., 25 oct. 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 200, n° 135 (5 pp.).
55. **I. Parachkévova**, « Clause d'agrément et décision du conseil d'administration : interdiction de l'agrément conditionnel », note sous Cass. com., 17 janv. 2012, *Lamy Droit des affaires*, févr. 2012, n° 69, p. 10 (8 pp.).
56. **I. Parachkévova**, « Retour sur la définition et la sanction de la société fictive », note sous Cass. com., 4 oct. 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2012, p. 19, n° 19 (4 pp.).
57. **I. Parachkévova**, « La responsabilité délictuelle de la société-mère : une alternative à la qualité de co-employeur », obs. sous CA Versailles, 31 oct. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2012, p. 5 (1 p.).
58. **I. Parachkévova**, « Administrateur provisoire et cogérant désigné postérieurement par les associés : qui peut faire appel au nom de la société ? », note sous Cass. soc., 22 juin 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2011, p. 972, n° 493 (3 pp.).
59. **I. Parachkévova**, « Doit-on déclarer la créance résultant de l'action en comblement de passif dans la procédure collective du dirigeant ? », obs. sous CE, 20 mai 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2011, p. 4 (1 p.).
60. **I. Parachkévova**, « Le directeur général d'une banque populaire peut-il déclarer la créance ? », obs. sous Cass. com., 12 juill. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2011, p. 2 (1 p.).
61. **I. Parachkévova**, « Action en comblement de passif contre un dirigeant soumis à une procédure collective : la créance n'a pas à être déclarée », note sous CE 20 mai 2011, *Bull. Joly Sociétés* 2011, p. 812, n° 390 (6 pp.).
62. **I. Parachkévova**, « Application dans le temps du nouveau cas de relèvement de l'interdiction de gérer : qu'est-ce qu'une procédure en cours ? », obs. sous Cass. com., 12 juill. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2011, p. 5 (1 p.).
63. **I. Parachkévova**, « Insuffisance d'actif : faut-il mettre en cause le dirigeant de droit en plus du dirigeant de fait ? », obs. sous CA Rouen, 3 mars 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2011, p. 4 (1 p.).
64. **I. Parachkévova**, « Insuffisance d'actif, société anonyme et loi NRE : les administrateurs sont-ils des dirigeants de droit ? », obs. sous Cass. com., 31 mai 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2011, p. 5 (1 p.).

65. **I. Parachkévova**, « L'arrêt de l'activité professionnelle n'empêche pas la saisine d'office du tribunal », obs. sous Cass. com., 15 févr. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2011, p. 5 (1 p.).
66. **I. Parachkévova**, « Pas de tierce opposition pour le débiteur d'une créance cédée pendant la période suspecte ! », obs. sous Cass. com., 18 janv. 2011, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2011, p. 4 (1 p.).
67. **I. Parachkévova**, « Compte joint et exceptions à l'interdiction des paiements », obs. sous Cass. com., 16 nov. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2011, p. 2 (1 p.).
68. **I. Parachkévova**, « Le maintien des dirigeants de la société dissoute n'est pas rétroactif », obs. sous Cass. com., 19 oct. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 11, 2010, p. 6 (1 p.).
69. **I. Parachkévova**, « Une seule loi pour toutes les procédures étendues à la même personne », obs. sous Cass. com., 21 sept. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 10, 2010, p. 4 (1 p.).
70. **I. Parachkévova**, « Point de départ de la prescription de l'action en responsabilité pour soutien abusif », obs. sous Cass. com., 7 sept. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 9, 2010, p. 7 (1 p.).
71. **I. Parachkévova**, « Créancier domicilié hors de France métropolitaine : pas d'allongement du délai de déclaration lorsque la procédure est ouverte au domicile du créancier », obs. sous Cass. com., 13 juill. 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2010, p. 2 (1 p.).
72. **I. Parachkévova**, « Dessaisissement et droits propres de la société dissoute », obs. sous Cass. com., 26 mai 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2010, p. 2 (1 p.).
73. **I. Parachkévova**, « Honoraires de l'avocat du débiteur et acte de gestion courante », obs. sous Cass. com., 30 mars 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2010, p. 2 (1 p.).
74. **I. Parachkévova**, « Du nouveau sur la cession forcée de droits sociaux dans la procédure collective », note sous Cass. com., 9 février 2010, *Bull. Joly Sociétés* 2010, p. 559, n° 115 (7 pp.).
75. **I. Parachkévova**, « L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif peut être cumulée avec une action en réparation du préjudice personnel de l'associé », obs. sous Cass. com., 9 mars 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2010, p. 6 (1 p.).
76. **I. Parachkévova**, « Poursuites pénales contre la société en liquidation judiciaire : qui peut représenter la société ? », obs. sous Cass. crim., 10 février 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 4, 2010, p. 4 (1 p.).
77. **I. Parachkévova**, « Société d'assurance et confusion de patrimoines : comment départager le droit spécial et le droit commun ? », obs. sous Cass. com., 26 janvier 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2010, p. 3 (1 p.).
78. **I. Parachkévova**, « Chèque émis avant le jugement d'ouverture : rappel des règles et rappel à l'ordre... », obs. sous Cass. com., 12 janvier 2010, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2010, p. 2 (1 p.).
79. **I. Parachkévova**, « Le principe de proportionnalité s'invite dans l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif », obs. sous Cass. com., 15 décembre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 2, 2010, p. 6 (1 p.).
80. **I. Parachkévova**, « Inaliénabilité de la créance de report en arrière des déficits », obs. sous Cass. com., 15 octobre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 2, 2010, p. 5 (1 p.).

81. **I. Parachkévova**, « Effets du dessaisissement du débiteur sur l'action en garantie contre son assureur », obs. sous Cass. civ. 2<sup>e</sup>, 19 novembre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2010, p. 5 (1 p.).
82. **I. Parachkévova**, « Vente de gré à gré : pour valoir acceptation, l'ordonnance du juge-commissaire doit reprendre les termes de l'offre », obs. sous Cass. com., 6 octobre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 8, 2009, p. 5 (1 page).
83. **I. Parachkévova**, « La rupture abusive d'un autre crédit que le crédit garanti n'est pas une exception inhérente à la dette », obs. sous Cass. com., 22 septembre 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 7, 2009, p. 3 (1 p.).
84. **I. Parachkévova**, « Prise en compte dans l'insuffisance d'actif du passif postérieur au jugement adoptant le plan de continuation », obs. sous Cass. com., 7 juillet 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 6, 2009, p. 5 (1 p.).
85. **I. Parachkévova**, « Précisions sur les critères de la confusion de patrimoines », obs. sous Cass. com., 16 juin 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 5, 2009, p. 5 (1 p.).
86. **I. Parachkévova**, « Action en comblement de passif : on ne transige pas sur la condamnation ! », obs. sous Cass. com., 24 mars 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 3, 2009, p. 6 (1 p.).
87. **I. Parachkévova**, « Plan de cession totale : conditions de l'action en responsabilité contre un contractant de la société débitrice », obs. sous Cass. com., 10 mars 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 2, 2009, p. 7 (1 p.).
88. **I. Parachkévova**, « La convocation du dirigeant peut résulter d'un acte distinct de l'assignation introductive », obs. sous Cass. com., 17 février 2009, *L'Essentiel Droit des Entreprises en Difficulté*, n° 1, 2009, p. 5 (1 p.).
89. **I. Parachkévova**, « Crédit consenti à un emprunteur averti dans l'intérêt personnel de la banque », note sous Cass. com., 14 mai 2008, *Bull. Joly Sociétés* 2008, p. 790, n° 170 (7 pp.).
90. **I. Parachkévova**, « Incertitudes sur la preuve de l'information de l'actionnaire et son préjudice personnel », note sous Cass. com., 9 octobre 2007, *Bull. Joly Sociétés* 2008, p. 95, n° 22 (9 pp.).
91. **I. Parachkévova**, « Non-application de l'article L. 312-2 du Code de la consommation au prêt souscrit pour l'acquisition de parts d'une SCPI », note sous Cass. 1<sup>ère</sup> civ., 14 juin 2007, *Bull. Joly Sociétés* 2007, p. 1111, n° 301 (7 pp.).
92. **I. Parachkévova**, « Le conjoint collaborateur ne peut bénéficier de l'ouverture d'une procédure collective », note sous Cass. com., 11 février 2004, *JCP E* 2004, 1742 (7 pp.).

• *Communications à des colloques et conférences non publiées*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « La gouvernance d'entreprise durable au Canada et en Europe : où en est-on et où va-t-on ? », Contribution à colloque, *Semaine Paule-Gauthier*, 19 septembre 2023, Université de Laval.
2. **I. Parachkévova-Racine**, « Les politiques de RSE et le devoir de vigilance », Contribution à colloque, *Regards croisés Brésil-France sur l'arbitrage et thèmes d'actualité*, 13 au 15 avril 2022, Institut Justice & Citoyenneté (IJC), Université Paris-Panthéon-Assas.
3. **I. Parachkévova-Racine**, « L'essor de la gouvernance d'entreprise soutenable », Conférence inaugurale, in *Débats contemporains autour de la gouvernance d'entreprise*, Colloque du 7 décembre 2021, Université de Montréal, Laboratoire interdisciplinaire Partenaires de la responsabilité sociale des entreprises (LIRSE).
4. **I. Parachkévova-Racine**, Discutant à propos de Mathilde Hautereau-Boutonnet, *Le*

*code civil, un code pour l'environnement ?*, Conférence Université Côte d'Azur, le 6 décembre 2021.

5. **I. Parachkévova-Racine**, « L'entreprise », in *Débatte de nos a priori*, Séminaire interne pluridisciplinaire GREDEG, Université Côte d'Azur, 15 octobre 2020.
6. **I. Parachkévova-Racine**, « Vers une gouvernance d'entreprise soutenable », in *La gouvernance d'entreprise soutenable*, Séminaire préparatoire d'ateliers mensuels, Université Côte d'Azur/Université Paris Nanterre/IEP de Paris, 7 octobre 2020.
7. **I. Parachkévova-Racine**, Présentation du rapport de restitution « Droit et objets connectés » à l'Académie 5 (IDEX Côte d'Azur), Université Côte d'Azur, 10 janvier 2020.
8. **I. Parachkévova-Racine**, « Propos introductifs », in *Droit et objets connectés*, Colloque international dans le cadre du programme de recherche « Droit et objets connectés », Université Côte d'Azur, Académie 5, 15 novembre 2019.
9. **I. Parachkévova-Racine**, « La grande bascule des flux numériques », in *Qu'est-ce que nos disciplines ont à dire sur le sens des libertés de circulation ?*, Séminaire pluridisciplinaire, Université Côte d'Azur, 4 avril 2019.
10. **I. Parachkévova-Racine**, « Migration des normes vers les objets techniques », in *Droit et technonormativités : des objets connectés à l'IA*, Rencontres entre l'école de Nice et l'école de Bruxelles (Centre Perelman de Philosophie du Droit) dans le cadre du programme de recherche « Droit et objets connectés », Université Côte d'Azur, Académie 5, 27 et 28 septembre 2018.
11. **I. Parachkévova-Racine**, « Du court terme au long terme : 10 ans de gouvernance d'entreprise », in *10 ans de crise financière : Quelles évolutions du droit ? Quelles perspectives ?*, Colloque, Université de Nice Sophia Antipolis, 16 juin 2018.
12. **I. Parachkévova-Racine**, « Doit-on séparer le droit économique de la démocratie ? », in *Les crises de la démocratie et le rôle du droit économique*, Journée académique co-organisée par le Max Planck Institute for Innovation and Competition et l'Association Internationale de Droit Économique (AIDE), Munich, 11 juin 2018.
13. **I. Parachkévova-Racine**, « Enjeux juridiques des objets connectés », in *Tables rondes*, Journée pluridisciplinaire dans le cadre du programme de recherche « Droit et objets connectés », Université Côte d'Azur, Académie 5, 4 juin 2018.
14. **I. Parachkévova**, « Mutations de l'actionnariat et renouvellement des modes de gouvernance d'entreprise », Conférence au Collège des Bernardins, Paris, dans le cadre du programme de recherche « *Gouvernement de l'entreprise. Création de commun* » (2015-2017), 29 mars 2017.
15. **I. Parachkévova**, « Les aspects liés au droit des sociétés », in *Les contrats des TPE et PME. Étude de droit comparé*, Colloque Aix-en-Provence, 20 avril 2016.
16. **I. Parachkévova**, « Introduction générale », in *La réforme des baux commerciaux par la loi Pinel du 18 juin 2014*, Colloque Nice, 6 février 2015.
17. **I. Parachkévova**, « La spéculation sur les dérivés agricoles », in *Colloque de clôture du Programme « Lascaux »*, Nantes, 14 mars 2014.
18. **I. Parachkévova**, « Les tendances actuelles du droit commercial et son enseignement dans les universités françaises » (*The recent trends of Commercial Law and its teaching in French universities*), in *Colloque en hommage au Professeur Astolfo DI AMATO*, Naples, 9 mai 2013.
19. **I. Parachkévova**, « Conférence introductive », in *Le métier de Juriste d'affaires*, Tables rondes annuelles en coopération avec L'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), à partir de 2013.
20. **I. Parachkévova**, « Réflexions autour de la gouvernance d'entreprise », Conférence prononcée à la faculté de droit de Nice le 20 décembre 2012, dans le cadre des

conférences d'ouverture organisées par le professeur Yves Strickler.

21. **I. Parachkévova**, « Actualité des sociétés par actions », in *Colloque annuel du Bulletin Joly Sociétés*, Paris 26 octobre 2012.
22. **I. Parachkévova**, « La rémunération des dirigeants des sociétés cotées », contribution aux 3<sup>èmes</sup> rencontres de Droit Économique des 4 et 5 juin 2009, CREDECO, Université Nice Sophia Antipolis.
23. **I. Parachkévova**, « Conférence introductive », in *Procédure civile et procédures collectives*, Tables rondes du colloque CRAJEFE de Nice des 16 et 17 mai 2008.
24. **I. Parachkévova**, « Conférence introductive », in *La loi de sauvegarde : premiers mois d'application*, Tables rondes du colloque du CRAJEFE de Nice des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2006.

- *Autres : recensions d'ouvrages*

1. **I. Parachkévova-Racine**, « Sortir du pot au noir. L'humanisme juridique comme boussole, par Mireille Delmas-Marty, Buchet-Chastel : Coll. La Verte, 2019 », Recension d'ouvrage, *J.D.I. – LexisNexis (Clunet)*, Octobre-Novembre-Décembre 2019, p. 3 (5 pp.).
2. **I. Parachkévova**, « Jean-Christophe Roda (dir.), Droit et Surnaturel , LGDJ-Lextenso, coll. Grands Colloques, 2015 », Recension d'ouvrage, *RTD civ.* 2015, p. 727 (4 pp.).
3. **I. Parachkévova**, « Mahmoud Mohamed Salah, L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique international : mythe ou réalité ?, LGDJ, Coll. Droit et Économie, 2012 », Recension d'ouvrage, *RIDE* 2014, p. 111 (5 pp.).
4. **I. Parachkévova**, « Alexis Albarian, Actualité jurisprudentielle 2010-2011, Droit commercial - Droit des sociétés commerciales, préface J. Mestre, Lamy 2011, coll. Axe Droit », Recension d'ouvrage, *RTD civ.* 2011, p. 825 (2 pp.).